

Le 24 mai 2016

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Référence : C-5193

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 6 mai 2016, dans lequel vous nous demandez de l'information sur la consommation énergétique moyenne des ménages québécois, plus particulièrement, pour un ménage vivant dans un appartement d'une chambre à coucher chauffé uniquement à l'électricité.

Nous vous informons que nous ne détenons pas de document portant spécifiquement sur la consommation énergétique moyenne d'un ménage vivant dans un appartement d'une chambre à coucher chauffé uniquement à l'électricité.

Toutefois, vous trouverez ci-joint copie d'un document intitulé *Stratégie tarifaire 2015 (R-3905-2014)* déposé par Hydro-Québec Distribution à la Régie de l'énergie le 1^{er} août 2014. Vous y trouverez à la page 10 de l'information portant sur la consommation annuelle moyenne d'électricité pour certains types d'habitation chauffée à l'électricité. Vous pouvez également consulter ce document le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante :

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/282/DocPrj/R-3905-2014-B-0049-Demande-Piece-2014_08_01.pdf

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,


Stella Leney

p. j